



Formulaire 3: R siliation de l'affiliation   la Soci t  Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse

La pharmacie suivante souhaite r silier son affiliation   la Soci t  Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse. Nous attirons votre attention sur le fait qu'en vertu des conditions en vigueur, une pharmacie ne peut r silier son affiliation que pour la fin d'une ann e civile, en respectant un pr avis de trois mois.

Coordonn es de la pharmacie:

Nom de la pharmacie:
Adresse:
NPA, Lieu:
T�l.:
Courriel:
Num�ro SSPh de la pharmacie:
Nom, pr�nom du responsable technique:
Propri�taire

☐ R siliation de l'affiliation   la Soci t  Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse au

Lieu et date	Signature (Personne(s) autoris�e(s) selon le registre du commerce)
---------------------	--

Remarque importante:

- La r siliation de l'affiliation   la Soci t  Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse entra ne automatiquement le retrait de la convention tarifaire CTM. Il est possible d'adh rer par la suite   la convention tarifaire CTM si les conditions pr vues   l'art. 1 al. 2 CTM sont remplies et si une contribution d'adh sion unique ainsi qu'une contribution aux frais annuelle sont acquitt es.
- Conform ment aux dispositions des conventions tarifaires RBP V, en cas de r siliation de l'affiliation de la pharmacie, le/la pharmacien-ne responsable reste pharmacien-ne ayant adh r  aux conventions tarifaires RBP V. La facturation des frais d'ex cution continue d' tre effectu e par pharmaSuisse.

Nous vous prions de bien vouloir envoyer l'original du pr sent formulaire d ument rempli et sign    l'adresse suivante: Soci t  Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse, Gestion des membres et administration des pharmacies, Stationsstrasse 12, 3097 Liebefeld.

Pour toute question, veuillez nous contacter   mia@pharmaSuisse.org ou au 031 978 58 58.